

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Plaquettes de frein contenant de l'amiante

Code Eural	160111*
Code déchet	042001

DESCRIPTION

Plaquettes de frein contenant de l'amiante, emballés de manière étanche dans un film plastique ou un sac suffisamment solide, résistant au déchirement et aux fuites et mis dans un emballage extérieur solide (fût, big bag ou ASP).

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Pas d'amiante friable non liée

Conditions d'emballage :